

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 impose aux communes de plus de 50 000 habitants l'élaboration d'un rapport sur les actions menées par la collectivité en matière de développement durable, tant au sein de l'administration que sur leur territoire. Ces actions doivent être exposées au regard des cinq finalités du développement durable :

- o la lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique,
- o la protection des milieux et des ressources,
- o la préservation de la biodiversité,
- o l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- o les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Présenté préalablement au débat sur le budget primitif, le rapport a vocation à en éclairer les discussions. Cette neuvième édition du rapport développement durable de la collectivité parisienne dresse le bilan des actions conduites en 2018. Ces actions se regroupent en sept thématiques principales :

1. Lutter contre le réchauffement climatique et adapter la Ville

En mars 2018, Paris a adopté un nouveau Plan Climat Air Énergie doté de 500 mesures dans plusieurs domaines d'action (bâtiment, transports, énergie, alimentation, déchets, cadre de vie, mobilisation, finance) et porteur d'une ambition forte : faire de la capitale une ville neutre en carbone et entièrement convertie aux énergies renouvelables d'ici 2050. Fruit d'une vaste concertation, le nouveau plan climat a par ailleurs été très largement approuvé au terme d'une votation citoyenne qui a permis à 73 765 Parisien.ne.s de s'exprimer dont 95% en faveur du « oui » à ses objectifs.

Face aux conséquences attendues du dérèglement climatique, Paris se prépare à des épisodes extrêmes plus fréquents. Pour informer et protéger les Parisien.ne.s, la Ville a rendu publique la localisation des îlots et parcours de fraîcheur dans la capitale et a installé les premières cours Oasis dans les écoles.

Pour réussir sa transition écologique, la Ville s'est également dotée d'un fonds d'investissement spécifique, Paris Fonds Vert, avec un objectif d'investissement de 200 millions d'euros pour développer des solutions innovantes. La Ville mobilise également tous les acteurs et actrices de son territoire, notamment les entreprises et les institutions parisiennes : 14 d'entre elles ont rejoint la Charte Paris action climat en 2018, portant le total des signataires engagés à 61 entreprises.

2. Améliorer la qualité environnementale de Paris

Pour offrir un environnement de qualité à ses résident.e.s et usager.e.s, la Ville s'engage en faveur des mobilités douces, durables et partagées. Elle développe l'offre de transports en commun (prolongement du tramway jusqu'à Porte d'Asnières) ; elle réalise de nouveaux aménagements cyclables (+77 km en 2018) ; elle soutient le déploiement des véhicules électriques et l'autopartage et elle encadre les usages des solutions en free-floating.

La santé des habitant.e.s est au cœur des préoccupations de Paris. C'est pourquoi la Ville travaille à l'amélioration de la qualité de l'air (Zone à faible émission, zones Paris respire, systèmes innovants de mesure de la qualité de l'air) et de l'environnement sonore dans la capitale. Elle limite aussi l'exposition des Parisien.ne.s aux ondes électromagnétiques avec la création du comité d'orientation Onde Paris.

La Ville mène également une politique ambitieuse de gestion des eaux pluviales, concrétisée en 2018 par l'adoption du Plan Paris Pluie. L'objectif phare - « rendre la pluie 100 % utile » - recouvre plusieurs enjeux : faire reculer l'imperméabilisation des sols parisiens, restaurer le cycle naturel de l'eau, renforcer in fine la présence de l'eau et de la nature en ville.

3. Favoriser la biodiversité à Paris : les trames verte et bleue

Paris se mobilise pour protéger et développer la biodiversité dans la capitale. Afin de construire un nouveau modèle urbain et de structurer son action en faveur de la nature en ville, le Conseil de Paris a adopté en 2018 le Plan biodiversité 2018-2024 qui se décline en 30 actions concrètes. Parmi les démarches déjà engagées en 2018, la Ville a renforcé les corridors écologiques en créant de nouvelles mares, de nouvelles rues végétales et de nouveaux espaces verts, comme le jardin Truillot (11^e arrondissement) et dix nouveaux jardins partagés.

Dans sa démarche, Paris a continué à sensibiliser ses habitant.e.s à l'importance de la nature en ville par la multiplication d'évènements : ventes de plantes, distribution de graines et de bulbes, dons de nichoirs à moineaux ou d'hôtels à insectes,... 757 nouveaux Permis de végétaliser ont aussi été accordés en 2018 pour permettre aux Parisien.ne.s de jardiner sur l'espace public parisien.

Paris redéfinit également la place de l'animal dans la capitale en adoptant en 2018 la « Stratégie pour renforcer la place de l'animal en ville et promouvoir le bien-être animal », composée de 71 actions et en ouvrant sa deuxième ferme urbaine pédagogique dans le 15^e arrondissement.

En outre, l'agriculture urbaine continue de se déployer dans la capitale. En 2018, la Ville a dévoilé les 33 lauréats de l'appel à projets Parisculteurs saison 2, retenus pour cultiver plus de 9 hectares de la capitale. Elle a aussi lancé en octobre la deuxième édition de l'appel à projets Houblon, proposant 21 nouveaux sites aux houblonniers parisiens.

4. Contribuer à l'épanouissement de toutes et tous par la participation citoyenne

Paris invite les citoyen.ne.s à participer à la définition des politiques publiques. Pour la 5^e édition du Budget participatif, 210 793 Parisien.ne.s, soit 25,5% de plus qu'en 2017, ont voté pour 180 projets dans les vingt arrondissements de la Ville. 36,4 M€ ont été consacrés aux projets dans les quartiers populaires et les projets liés à la transition écologique représentent 23 % de l'investissement total voté en 2018.

Les Parisien.ne.s s'expriment aussi au travers des instances de concertation. En 2018, la Ville a créé un nouvel espace d'expression de la démocratie locale : la Halle civique, située dans le pavillon du parc de Belleville (20^e arrondissement). Elle a également lancé le Conseil parisien des Européen.ne.s, une instance consultative inédite en Europe. Autre moyen de participation citoyenne, la Ville associe systématiquement ses habitant.e.s à la définition et la mise en œuvre des projets d'aménagement qu'elle pilote, notamment au travers de marches exploratoires et d'ateliers de co-conception ou de co-construction.

Enfin en 2018, l'appel à projets Habitat participatif s'est concrétisé par la cession d'un des terrains rue Gasnier-Guy (20^e arrondissement) au lauréat, la coopérative UTOP. Ce projet de propriété collective permet à des coopérateurs et coopératrices aux revenus modestes de se loger dans Paris intra-muros.

5. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations

Une ville plus juste et solidaire, c'est une ville qui œuvre à l'inclusion de tous les publics, notamment les personnes les plus fragiles et/ou exclu·e·s. Dans cette optique, 90 % des mesures du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion sont engagées. En 2018, lors de la première Nuit de la solidarité, 1 700 Parisien·ne·s bénévoles et 300 agent·e·s de la Ville, ont réalisé un décompte des personnes sans-abri, suivi de mesures municipales concrètes.

En matière d'inclusion et de cohésion sociale, la Ville soutient aussi les plus jeunes qu'elle entend accompagner vers l'emploi ; elle protège les seniors via de nouveaux services comme Paris en compagnie ; elle porte une attention particulière aux familles en lançant le FamLab, un laboratoire de réflexion et d'innovation sur les politiques parisiennes en direction des familles et des enfants.

Paris agit également en faveur des personnes en situation de handicap. Ainsi, en 2018, la Ville a maintenu son objectif de 100 % de logements sociaux neufs accessibles et a lancé de nombreuses initiatives d'accompagnement : nouveau site handicap.paris.fr, expérimentations de tapis traversants dans la ville, mise en accessibilité des musées...

Enfin, Paris lutte fermement contre toutes les formes de discriminations ou de violences, notamment les LGBT-phobies. Dans un contexte de prise de conscience collective, la Ville a aussi intensifié ses actions en faveur de l'égalité entre femmes et hommes.

6. Favoriser les modes de production et de consommation responsables et développer l'économie circulaire

Paris poursuit le déploiement de son Plan économie circulaire, par l'adoption d'une deuxième feuille de route dotée de 15 actions. Dans cette dynamique, la Ville mène des initiatives variées : soutien à la formation aux métiers de la transition écologique et de l'économie circulaire et collaborative via l'appel à projets Paris fabrik ou encore valorisation de l'artisanat parisien avec le label Fabriqué à Paris.

Paris intensifie également sa politique zéro déchet, du cœur des établissements municipaux (crèches, cantines, restaurants solidaires...) à l'échelle des rues, des logements et des familles de la capitale. Une Charte de gestion des déchets a notamment été signée en juin 2018 avec 10 bailleurs sociaux, gestionnaires d'immeubles et prestataires associés. Les Parisien·ne·s sont aussi appelé·e·s à devenir acteurs et actrices du zéro déchet. Ainsi, trente familles accompagnées par la Ville ont réduit leurs déchets de 25 % en trois mois dans le cadre du défi Familles zéro déchet. Pour bâtir une ville plus propre, Paris a également renforcé les moyens des agent·e·s et les matériels de collecte (véhicules électriques, poubelles compactantes à énergie solaire...) et généralisé la collecte des déchets alimentaires.

En matière d'alimentation, la Ville s'engage vers un système alimentaire durable. Dans ce cadre, la Stratégie parisienne pour une alimentation durable a été adoptée en mai 2018, à l'issue d'une vaste concertation associant 600 professionnel·le·s.

Dans le fonctionnement de ses services, la Ville vise aussi à être exemplaire : sobriété numérique, réemploi, formation des agent·e·s à la dynamique circulaire, engagement vers l'agriculture biologique, collecte des biodéchets...

7. Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

La Ville de Paris a pour ambition d'organiser les premiers Jeux durables, inclusifs et solidaires de l'Histoire, laissant un héritage au bénéfice des Parisien·ne·s. En 2018, plusieurs jalons importants ont été posés pour atteindre cet objectif : les stades parisiens se sont engagés vers une gestion durable de leurs équipements, une large concertation associant les principaux acteurs du territoire a permis de faire émerger les projets structurants pour l'Héritage des Jeux et des événements ont été organisés pour mettre en route une dynamique en faveur de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire.

Depuis sa première édition en 2011, le rapport annuel de développement durable de la Ville de Paris permet de donner une vision d'ensemble des outils et des actions mises en place par la Ville de Paris pour relever les défis environnementaux et sociaux dans lesquels les collectivités ont un rôle important à jouer. En raison de la période pré-électorale, la diffusion sera, dans un premier temps limitée aux seuls conseillers de Paris et que ce rapport ne fera l'objet d'une diffusion large qu'après les élections.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir me donner acte de cette communication.

La Maire de Paris

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris demande qu'il lui soit donné acte de la présentation du rapport Développement Durable ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3^e commission ;

Délibère :

Article unique : Il est donné acte à Madame la Maire de Paris de la présentation du rapport Développement Durable, conformément au décret du 17 juin 2011.